

**COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JANVIER 2018**

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

*L'an deux mille dix-huit : le 18 janvier à 19h00 le conseil municipal de la Commune de SALSES LE CHATEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Cour Carcassonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LOPEZ :*

*Nombre de Conseillers : en exercice : 23 présents : 21 votants : 23*

Date de la convocation le 11 janvier 2017

**Présents :** BRIGNON Anne-Marie, BIROSTE Anne, CALVELLI Philippe, COMES Angèle, DIAZ Stéphanie, DOUCET Olivier, ESCARE Andrée, GIBERT Jean-Michel, GREGOIRE Marie-Claude, IDJELLIDAINÉ Evelyne, LAGARDE Henri, LLAMAS Jérôme, LOPEZ Jean-Jacques, MASNOU Sandrine, MOCQUART Brigitte, NGUYEN Haï, REKAS Laurence, RIBERT Rémy, RODENAS Josèphe, SANGERMA Pierre, TOR Florent.

**Absents :** MARIE Vanessa, ULRICH Armand.

**Procurations :** MARIE Vanessa à GIBERT Jean-Michel, ULRICH Armand à DOUCET Olivier.

Les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte,

Monsieur Jérôme LLAMAS est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement à la majorité ou à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

**APPROUVE** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017

Par 23 voix POUR

**APPROUVE** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2017

Par 18 voix POUR, 4 CONTRE : (DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN) et 1 ABSTENTION (BRIGNON)

**DECIDE** d'engager une procédure de modification du PLU conformément aux dispositions des articles L.153-36 à L.153-44 du Code de l'Urbanisme

Par 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

**S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée

Par 18 voix POUR et 5 CONTRE (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

**DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget communal

Par 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS : (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

**DECIDE** d'adopter la décision modificative n° 1 du budget assainissement

Par 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS : (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AE 357 pour un montant de 132 165 €

Par 18 voix POUR, 3 CONTRE (GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ ; NGUYEN) et 2 ABSTENTIONS (BRIGNON, DIAZ)

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AE 351 B provisoire pour un montant de 18 420 €

Par 18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN)

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AE 356 pour un montant de 15 000 €

Par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ)

**D'INSTAURER** l'IFSE pour les adjoints techniques territoriaux et les agents de maîtrise

Par 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (BRIGNON, DIAZ, NGUYEN)

Monsieur le Maire sort de la salle.

**DECIDE** d'accorder la protection fonctionnelle à Mme BERBEL LOPEZ agent de la commune

Par 17 voix POUR et 5 CONTRE (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ, NGUYEN).

Monsieur le Maire sorti de la salle ne prend pas part au vote.

**DONNE** un avis favorable au principe de recours au service de mise à disposition de personnel proposé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel aux services de mise à disposition de personnel du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales

Par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (BRIGNON, DIAZ, GREGOIRE, IDJELLIDAINÉ)

**DECIDE** d'accorder à l'association Tous pour Tous d'un montant de 500 €

Par 21 POUR et 2 ABSTENTIONS (DIAZ, GREGOIRE)

**DECIDE** à l'unanimité d'allouer une participation de 26 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude

**DECIDE** à l'unanimité d'allouer une subvention de 400 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Joffre de RIVESALTES

**DECIDE** à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Saint Félieu d'Avall en soutien aux victimes et familles de victimes de l'accident de MILLAS du 14 décembre 2017.

**PREND ACTE** des décisions prises par délégation